

Opération pièces jaunes

Il fallait oser ! Des billets de 500 € pour illustrer sa com sur les salaires.... La DRH ne recule devant rien. Dans la réalité, on est plus proche de l'opération pièces jaunes, avec un minima fixé à 610 € brut/an. En net, 40 € par mois, un pognon de dingue pour ceux qui ont attendu 3 ans, 4 ans, 5 ans sans rien voir venir.

Aucune augmentation générale depuis 2014, baisse de 12 % de l'enveloppe des mesures individuelles, taux moyen qui passe de 3,1% à 2,8 %, réduction de 22 millions de la masse salariale... Une politique carrément punitive génératrice de démotivation et de rancœur.

Comités locaux des salaires

Les mesures individuelles restent la seule possibilité de voir son salaire bouger en dehors de l'ancienneté ou d'une promotion dans l'encadrement. Elles sont attribuées par les chefs de service ou les rédacteurs en chef.

Les comités locaux des salaires, aux pouvoirs très limités, restent le seul endroit où ces questions peuvent être abordées par les représentants du personnel et délégués syndicaux

URGENT ! Pour que votre cas soit examiné en comité local des salaires, il est indispensable d'autoriser la transmission de vos infos salariales. Aller dans «[monKiosque](#)», à la rubrique «[Mes données personnelles](#)» et cocher les deux cases.

La date limite est fixée 31 août 2019

Consulter la note de la direction : [RH_FTV - Mesures salariales 2019](#)

Mesures individuelles : 1 salarié sur 3

- 33 % c'est le taux d'attribution des mesures individuelles au choix, c'est-à-dire une mesure pour trois salariés ou, si l'équité est respectée, une mesure tous les trois ans.
- Pour les journalistes, 20 % de ces mesures sont constituées de changements de fonction (JS, GR1) ou de paliers GR2 à GR5.
- Taux moyen de revalorisation de 2,8% du salaire de base avec un minima de 610 € brut/an
- Les mesures individuelles au choix sont automatiques au bout de 3 ans ou 4 ans, sauf refus du responsable hiérarchique qui est tenu de justifier sa décision au salarié.
- Au bout de 5 ans, la mesure est automatique, de droit... sans garantie quant à son montant.
- N'hésitez pas à contacter les délégués et représentants du personnel CGT

Paris, le 19 août 2019